

Relevé de conclusions du CS IMMM du 12/03/2024

Présent(e)s : B. Arnaud, G. Brotons, P. Dabo, P. Daniel, N. Delorme, A. Martel, M. Edely, C. Legein, P. Pasetto et G. Vaudel

Excusé(e)s : K. Adil, V. Maisonneuve, V. Montembault, P. Ruello, C. Saluzzo

Ordre du jour:

- 1) Présentation du projet lieu TOTEM Rudologie, matérialités et sociétés, PEPR Recyclage par Mathieu Durand (ESO), porteur et Fabienne Lagarde, correspondant IMMM.
- 2) Projet d'implantation au Mans du centre technique IPC.
- 3) Résultat 1^{ère} étape projets ANR.
- 4) Discussion/prospective programmation pluriannuelle renouvellement des postes d'EC.
- 5) Questions/informations diverses.

1) Slide 2 diaporama.

Mathieu Durand a présenté le projet lieu TOTEM Rudologie, matérialités et sociétés, voué à répondre à un appel pas encore paru dans le cadre du PEPR Recyclage, recyclabilité et réutilisation des matières (dirigé par Jean-François Gérard, DAS de l'Institut de chimie du CNRS). Plusieurs lieux TOTEM devraient voir le jour. La candidature du Mans pour l'un d'entre eux se justifie par le fait que l'Université émerge à la fois au volet recherche de la « Stratégie nationale d'accélération du recyclage » (le PEPR Recyclage), en sciences humaines et sociales avec l'UMR ESO comme en sciences des matériaux avec l'IMMM et à son volet formation avec deux masters en sciences sociales et territoriales et le projet CMA (Compétences et métiers d'avenir) CoMReVa (Compétences et Métiers du Recyclage et de la Valorisation).

Fabienne Lagarde, excusée avait annoncé être « *tout à fait ouverte à travailler en binôme avec quelqu'un d'autre qui souhaiterait s'impliquer sur le sujet* ». P. Pasetto, A. Martel et V. Montembault ont fait part de leur intérêt pour ce projet. **Les animateurs de thématique sont chargés de relayer l'information pour recenser d'autres collègues qui souhaiteraient s'impliquer.**

2) Slide 3 diaporama.

Dans le cadre de la procédure de mise sous administration judiciaire du CTTM, le centre technique IPC (Industriel de la Plasturgie et des Composites, <https://ct-ipc.com/>) avait formulé une offre de reprise partielle de l'activité du département matériaux. IPC, ayant en outre l'objectif de renforcer ses liens scientifiques avec l'IMMM, se serait installé au Technocampus et envisageait d'utiliser une bonne partie des plateformes instrumentales de l'IMMM visitées le 7 février.

IPC souhaitait s'appuyer, pour développer ce projet, sur un poste de PAST (Professeur des universités associé à mi-temps, 50% LMU (IMMM/IUT), 50% IPC). Avec le feu vert de la présidence de LMU, l'IUT a remonté une fiche de poste, sans support d'emploi identifié avec un Profil matériaux polymères et composites post-consommation pour la rentrée 2024-25.

Le 8 mars, Gilles DENNLER, Directeur de la Recherche a annoncé que « *le projet de reprise partielle du CTTM était annulé mais a confirmé sa volonté de collaboration étroite avec l'IMMM et ses équipes scientifiques, notamment sur les sujets des microplastiques, des matériaux biosourcés, et de la caractérisation. Différentes voies de développement restent à définir, certaines étant déjà identifiées : i) une thèse tandem, ii) une Chaire Région, et iii) un PAST.* »

Certains membres du CS ont fait part de réserves sur l'intérêt pour LMU de financer ce PAST et/ou craignent qu'in fine, un des supports vacants d'EC de l'IMMM soit utilisé. Les conditions tarifaires d'utilisation des plateformes par IPC, via ce PAST, qui n'ont pas encore fait l'objet de discussion avec la direction, ont été évoquées. La direction de l'IMMM s'engage, dans les futurs contacts avec IPC, à étudier les formes nouvelles que prendra cette collaboration en s'attachant à ce qu'elle soit équilibrée et qu'elle constitue un réel apport pour l'Institut, notamment dans le cadre de

l'utilisation des plateformes. L'IMMM et l'IUT sont par ailleurs en attente d'une réponse de la présidence sur le support du PAST.

3) Slide 4 diaporama.

Sur 14 projets soumis à l'ANR (7 en tant que porteur et 7 en tant que partenaire), 5 ont passé la 1^{ère} étape (1 en tant que porteur et 4 en tant que partenaire dont 1 JCJC donc sans financement IMMM).

4) Slides 5 (et 6 pour info) diaporama.

La direction a répertorié les postes d'EC mis au concours, vacants ou susceptibles de l'être pendant le contrat 2022-2027. Les quatre dernières années de celui-ci (2024 à 2027) vont voir une bonne dizaine de collègues partir à la retraite. Sur les quatre départs de cette année, un seul poste est mis au concours. Ainsi l'IMMM comptera six postes vacants (occupés par des ATER) à la rentrée.

Dans le but de bâtir une programmation pluriannuelle de renouvellement des postes d'EC, la direction invite les thématiques à construire une stratégie scientifique en fonction de leurs projets et priorités au travers de la rédaction de profils de poste, tout en ayant à l'esprit que les campagnes d'emploi à venir risquent d'être, comme celle de 2024, contraintes, et que sans besoins significatifs en enseignement, il risque d'être difficile de renouveler certains postes.

5) Slide 7 diaporama.

1) C. Gaulon (A.-C. Chany en cas d'absence) ont accepté d'être les représentantes de l'IMMM au conseil de l'Institut SANA (SANTé-bieN-être-Autonomie).

2) Nicolas Delorme, responsable pour LMU, a présenté le projet AMI-CMA dans le domaine du Hz. Il regrette que les collègues travaillant sur le sujet ne s'impliquent pas/ne l'accompagnent pas.

3) Nicolas Delorme a ensuite fait part d'une réflexion en cours à l'IUT sur l'opportunité de recruter un personnel pour réaliser des prestations, étant donné la disparition prévisible du CTTM. Une discussion s'est engagée sur (i) la viabilité financière, en cours d'estimation, d'un tel recrutement, notamment étant donné le poids de la masse salariale dans le budget de LMU, (ii) son objectif dans la mesure où la réalisation de prestations n'est pas une activité prioritaire pour l'IMMM, (iii) l'intérêt de l'IUT d'entretenir des relations avec les entreprises du secteur et (iv) le fait que des prestations « de routine » peuvent déboucher sur des projets de plus grande ampleur.

4) Les auditions des candidats aux trois CDE IMMM prioritaires (groupe 1) auront lieu le mardi 21 mai de 9h à 18h. Un 2^{ème} tour sera organisé le mardi 9 juillet de 9h à 18h si les trois CDE ne sont pas tous pourvus au 1^{er} tour avec des candidats sur le(les) sujet(s) non pourvu(s) au 1^{er} tour qui reste(nt) prioritaire(s) et des candidats sur le sujet du groupe 2.

Pour la direction de l'IMMM, C. Legein